

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Circulaire aux sections de la S. P. R. — VAUD : Rappel. — Candidature au C. C. — Dans les sections : Lausanne ; Oron. — Nécrologie. — Société vaudoise des maîtresses d'ouvrage. — NEUCHATEL : Communications aux membres de la S. P. N. — Entr'aide aux chômeurs nécessiteux. — Jubilaires. — Tableau d'honneur. — Nécrologie. — Cours universitaire à Couvet. — JURA : Retour en arrière.

J.-P. CHABLOZ : *Le dessin, merveilleux moyen d'éducation.* — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : LOUIS HÄMMERLI : *Sur la méthode globale.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La décoration géométrique du carré.* — B. KVORKIAN : *Géographie : Globe noir.*

PARTIE CORPORATIVE

CIRCULAIRE aux Sections pédagogiques cantonales.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE Juin 1936, à La Chaux-de-Fonds.

En séance du 24 juin 1934, le Comité de la Société pédagogique romande, réuni à Morges, a décidé d'inscrire au programme du Congrès de 1936, à La Chaux-de-Fonds, la discussion du sujet suivant :

Le rôle de l'école populaire dans l'Etat.

Les sections de la S. P. R. voudront bien faire discuter cette question au cours de l'année 1935 ; les rapports rédigés dans les sections devront être remis au Comité romand à fin 1935. Celui-ci désignera un rapporteur général qui présentera son rapport et ses conclusions au Congrès de La Chaux-de-Fonds, où une délibération sera engagée en séance plénière.

Nous croyons utile, pour faciliter l'orientation des débats, d'accompagner l'énoncé du sujet des quelques considérations suivantes, qui ne devront d'ailleurs, en aucune façon, limiter la pensée des rédacteurs des rapports régionaux, pas plus que la liberté du rapporteur général.

Dans trois pays qui nous environnent, Italie, Autriche et Allemagne, des transformations politiques fondamentales ont amené une modification totale des conceptions pédagogiques, et

en particulier l'assignation à l'école d'un but essentiellement national, imposé par le gouvernement dans des formes obligatoires et unifiées ; en France, la lutte entre l'école laïque et l'école religieuse est devenue plus âpre que jamais ; le corps enseignant, par son affiliation aux organisations syndicales, s'est mêlé aux luttes sociales et politiques, attitude qui a posé de nouveau devant l'opinion publique toute la question de l'école dans son but et ses moyens d'enseignement. La Suisse n'a pas échappé à ces influences internationales. Nous estimons donc qu'il est indispensable que le corps enseignant examine dans son prochain Congrès si notre organisation scolaire suisse doit subir, elle aussi, une nouvelle orientation.

Le but que l'Ecole s'est assigné jusqu'ici répond-il encore aux tendances nationales qui ont, elles aussi, évolué ? L'Ecole doit-elle subir des modifications, et, en cas d'affirmative, quelles sont les directives, dans le domaine de l'instruction, de l'éducation civique ou morale, qu'il y aura lieu de lui fixer ?

Cette étude englobera aussi bien les questions d'organisation — formation du corps enseignant, programmes, vérification du travail, autorités scolaires, etc. — que les tâches sociales, politiques, patriotiques, religieuses de l'Ecole.

En un mot, notre Ecole populaire, dans sa forme actuelle, rend-elle à notre peuple les services qu'il est en droit d'attendre d'elle ? Quels sont les droits et les devoirs de l'Etat envers l'Ecole et de l'Ecole envers l'Etat ?

Cette étude impartiale et conscientieuse, poursuivie dans une forme objective et sans passion par le corps enseignant de toute la Suisse romande, pourra rendre au pays un réel service en créant une unité de vues et en évitant des transformations partielles, trop hâties ou tendancieuses.

Nous ne nous dissimulons pas l'importance et l'étendue du sujet proposé, et nous espérons que les sections le discuteront en s'inspirant du désir d'être utiles à l'Ecole, aux nouvelles générations et au pays tout entier.

Bureau de la Société pédagogique romande :

Le secrétaire :

A. E. TOFFEL.

Le président :

W. BAILLOD.

VAUD**RAPPEL**

Assemblée des délégués dimanche 27 janvier, à 10 h., en la petite salle du Buffet de la gare, à Lausanne.

Assemblée générale dimanche 27 janvier, à 14 h. précises, à la Salle des XXII Cantons, Buffet de la Gare, Lausanne.

CANDIDATURE AU C. C.

Par suite du départ de Mlle Marie Bally (Nyon), La Côte risque de se trouver sans représentant au C. C. ; d'autre part, la section de Morges n'a pas présenté de candidat depuis quelques années, c'est pourquoi nous présentons le collègue Ami Borloz (St-Prex), qui a fait preuve de beaucoup de dévouement dans notre section. S'il est appelé au C. C. par l'assemblée générale, nous sommes certains qu'il mettra tout son talent et tout son cœur à l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Nous vous engageons donc à tenir compte des arguments précités et à ne pas mettre La Côte à l'écart de l'activité du C. C.

COMITÉ S. P. V., SECT. DE MORGES.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — C'est le 12 décembre dernier que la section donnait sa soirée familiale, comme de coutume au Lausanne-Palace. Comme de coutume aussi, on eut l'occasion d'y applaudir de talentueux collègues. Mlle *E. Mottaz* chanta, avec une diction parfaite et un timbre fort agréable, quelques airs de Dalcroze, Doret et P. Maurice. M. *Jules Bernard* donna en solo le 1^{er} mouvement du *Concerto en mi de Mendelssohn*, puis quelques *Airs tziganes* de Sarasate, propres à faire valoir la virtuosité de l'artiste.

Ce que l'on attendait avec le plus d'impatiente curiosité, c'était la revue-fantaisie en 1 acte : *Salut, Petits Volumes*, de *Marcel Décembre* (M. *Georges Molles*, pour ne pas le nommer !) Ah ! les jolis couplets que chantèrent tour à tour *Lili*, *la Pastourelle*, et *la Rousse*, sans oublier l'auteur ! Cette revue est une trouvaille, comme les décors et les costumes dus au talent de Mlle *J. Guignard*, maîtresse de dessin. Comme le spectacle sera donné à nouveau demain après l'assemblée générale de la S.P.V., nous nous en voudrions de trop révéler,

*Car vous pourrez alors, du moins je le suppose,
Pour un moment trop court, rire et vous amuser.*

Ce programme, déjà bien fourni, était complété par quelques déclamations d'un jeune étudiant plein de verve et d'adresse : M. *C. Lagalisse*.

Au début de la soirée, M. *Rossat*, président salua les invités.

Le bal fut des plus sympathiques, agrémenté par un ballet, *Les Peintres*, dû au talent du trop modeste et toujours invisible R. *Gruaz*, maître de gymnastique. Ce ballet fut mimé avec infiniment de grâce par une gentille phalange de collègues demoiselles. Une apparition trop courte qui a coûté bien des heures de préparation.

Nous avons entendu dire que le chœur et l'orchestre étaient tombés, faute d'un nombre suffisant de bonnes volontés ! Souhaitons que tous deux ressusciteront.

tent pour que ne soit pas vain l'effort d'un Comité qui cherche à maintenir une tradition méritoire. Pour cela, il est désirable qu'un nombre toujours plus grand de collègues saisissent cette occasion de fraterniser. *Deux spectateurs.*

Oron. — Les 2, 3 et 4 janvier, dans sa classe, notre collègue *H. Hoffer* a exposé sa magnifique collection de papillons et autres insectes, provenant de nos contrées et de pays exotiques.

Nous signalons cette exposition aux collègues d'autres districts espérant qu'elle pourra circuler dans le canton, car elle est de toute beauté, tant par sa richesse que par sa présentation.

Il va de soi que, pour un tel travail, notre ami n'a ménagé ni son temps ni sa peine, puisqu'il a consacré ses vacances du Nouvel-An à présenter lui-même l'exposition au nombreux public qui a montré sa satisfaction en versant dans la croussille, en faveur du musée de la classe, cent et quelques francs. Ce beau succès nous réjouit et nous en félicitons notre excellent collectionneur.

H. V.

NÉCROLOGIE

Le Pont. — Mlle *L. Rochat*, institutrice retraitée dès 1922, après 41 ans de bons services, est décédée. Née au Pont en 1861, brevetée en 1881, elle a fait toute sa carrière dans son village natal. Elle a doté de nombreux et beaux legs une foule d'œuvres charitables. La commune de L'Abbaye gardera précieusement son souvenir.

A. C.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES MAÎTRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

C'est le 12 novembre 1934 que l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille a tenu sa première assemblée officielle.

Après une courte partie administrative, Mme Michod, inspectrice, présente à un nombreux auditoire un intéressant exposé sur l'enseignement de l'économie domestique.

Si l'exposé de Mme Michod ne porte aucun caractère officiel, il a pour but de résoudre plusieurs difficultés de cet enseignement, tout en lui rendant sa valeur réelle que nous aurions parfois, osons-nous l'avouer, tendance à déprécier.

Le but a certainement été atteint, et nous remercions Mme Michod pour son appui et son bienveillant concours.

La discussion est ouverte aux propositions individuelles qui découlent tout naturellement de l'exposé que nous venons d'entendre.

L'assemblée, à la majorité, exprime les vœux suivants :

1^{er} Que l'enseignement de l'économie domestique soit retardé d'une année et qu'il soit aboli pour les classes qui aboutissent à l'enseignement ménager obligatoire.

2^e Que l'examen d'économie domestique soit collectif et que les maîtresses fassent elles-mêmes l'interrogation.

Si ce vœu est pris en considération, on demande que le Bulletin officiel relatif aux examens mentionne cette décision.

3^e Que l'enseignement de l'économie domestique dans les classes rurales soit facilité, afin qu'il soit plus profitable aux intéressées. (Suggestion : renvoi des élèves trop jeunes.)

Le temps presse, mais hâtivement encore on décide du choix du sujet à l'étude pour la prochaine assemblée. Il portera sur l'enseignement du tricot

et de la couture dans le degré inférieur. Nous croyons en effet l'idée excellente et particulièrement nécessaire.

La séance est levée.

L'heure des trains fait activer la dispersion de l'assemblée. Notre caissière perçoit encore à la porte le montant de la cotisation annuelle fixée à 2 fr.

Voici maintenant notre Association en bonne voie de formation ; elle compte actuellement 73 membres, dont 60 maîtresses de travaux à l'aiguille, 12 institutrices et 1 membre auxiliaire. Qui veut encore venir grossir nos rangs et nous aider à soutenir les intérêts de notre enseignement ? Toute collègue qui désirerait prendre connaissance des statuts de l'Association peut s'adresser à *Mlle Wegmüller, Boston 18, Lausanne* qui les fera parvenir. D'avance merci.

M. W.

NEUCHATEL

COMMUNICATION

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE CONCERNANT LES RÉDUCTIONS DE TRAITEMENTS

Le Conseil d'Etat a pris la décision d'opérer, dès janvier 1935, les retenues sur les traitements prévues dans son rapport à l'appui d'un projet de loi, concernant les mesures destinées à améliorer la situation financière du canton. Ajoutons que lors de la discussion en premier débat, le Grand Conseil, puis la Commission parlementaire, à laquelle a été renvoyé le projet, se sont ralliés complètement sur ce point aux propositions de l'autorité exécutive.

Toutefois, le Conseil d'Etat a pris cette décision sous réserve de soumettre encore la question aux diverses associations cantonales intéressées. Dans ce but, M. le chef du Département de l'Instruction publique avait convoqué le 31 décembre, au Château, les délégués de la Société des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, de la Société des pasteurs de l'Eglise nationale et de la Société pédagogique neuchâteloise représentée par son président et son secrétaire.

M. le conseiller d'Etat A. Borel expôsa tout d'abord les raisons qui ont engagé le Conseil d'Etat à procéder ainsi ; puis, après une intéressante discussion, tous les délégués ont été unanimes à admettre que la mesure envisagée était prise aussi bien dans l'intérêt des divers titulaires de fonctions publiques que dans celui de l'Etat. Les délégués des associations cantonales ont naturellement exprimé leur opinion personnelle puisqu'ils n'avaient pu prendre l'avis des membres de leurs associations respectives.

Constatons en somme qu'il s'agit d'une mesure administrative d'ordre pratique qui peut, toutes réserves ayant été faites, être appliquée alors même que le Grand Conseil n'a pu encore se prononcer définitivement sur le projet de loi.

Dans ces conditions, nous n'hésitons pas à penser que les divers intéressés, comme leurs représentants, estimeront préférable que les réductions envisagées soient opérées chaque mois et cela dès le mois de janvier, plutôt qu'il soit fait un prélèvement unique pour la période allant du 1^{er} janvier à la date d'entrée en vigueur de la loi.

Rappelons enfin, en terminant, que les *réductions suivantes seront opérées sur les traitements légaux, haute-paie comprise, des titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat :*

7 % jusqu'à 5000 francs.

8 % de fr. 5001 à 10 000 francs.

9 % de 10 001 fr. et au-dessus.

Sur la première tranche de 5000 fr., les sommes suivantes sont exonérées :

400 fr. par fonctionnaire célibataire ou veuf sans enfant,

800 fr. par fonctionnaire chef de famille.

300 fr. par enfant âgé de moins de dix-huit ans au 1^{er} janvier de l'année en cause ou par personne complètement à la charge du fonctionnaire (épouse exceptée).

Neuchâtel, le 17 janvier 1935.

Le président de la S. P. N. :

H. L. GÉDET.

ENTRAIDE AUX CHOMEURS NÉCESSITEUX

Nous invitons les sociétaires qui le peuvent encore, malgré les diminutions de traitement, à continuer de verser à la Caisse d'entraide aux chômeurs la contribution régulière ou non que leurs moyens ou leur cœur leur permettront.

Prière de faire les versements au compte de chèques № IVb 1488, Société Pédagogique. Entr'aide aux chômeurs, La Chaux-de-Fonds.

COMITÉ CENTRAL.

JUBILAIRES

La Chaux-de-Fonds. — La Commission scolaire a décidé récemment d'assimiler les membres du corps enseignant aux autres fonctionnaires communaux et de leur remettre le couvert ou la montre d'argent après 25 années d'activité au lieu de 30.

Le samedi 22 décembre, au cours d'une séance de la Société pédagogique, M. le président de la Commission scolaire a remis aux jubilaires le cadeau traditionnel. Des paroles aimables furent dites, tant par M. le président que par M. le directeur des écoles. Le président de notre section s'associa aux vœux des autorités, et l'un des collègues à l'honneur remercia au nom des récipiendaires. Il s'agit de :

30 années de service : Mmes Marie Berger, Léa Girard, Elisabeth Köhli et M. Ch. Schlunegger ;

28 années de service : Mmes Hortense Borgognon, Blanche Vuillemin et M. Paul Kehrly ;

27 années de service : Mmes Aimée Grandjean, Berthe Redard et M. Jules-Henri Vuilleumier ;

26 ans de service : Mlle Jeanne Jacot, M. Henri Breguet.

Le *Bulletin* est heureux de s'associer aux vœux adressés aux collègues qu'une carrière déjà longue a mis à l'honneur et nous leur souhaitons de pouvoir consacrer encore de bonnes années à l'école populaire.

J. R.

TABLEAU D'HONNEUR

Le Département de l'Instruction publique a fait remettre le traditionnel service en argent pour 40 ans d'activité à M. William Baillod, instituteur au Locle et à M. Eugène Bugnon, instituteur, à Vilars (Val-de-Ruz). Il nous est particulièrement agréable de féliciter nos deux collègues pour le témoignage d'estime et de reconnaissance qu'ils viennent de recevoir. A côté de l'enseignement où ils ont excellé, les jubilaires se sont toujours occupés avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de dévouement des affaires de la Société pédagogique

où ils jouent un rôle en vue. M. Baillod est parvenu au faîte des honneurs avec tout leur cortège de sacrifices puisqu'il est président de la Romande ; au surplus, il est vice-président du Comité central neuchâtelois où il représente la section du Locle depuis un quart de siècle avec une distinction à laquelle nous rendons un sincère hommage.

Depuis une quinzaine d'années, M. Bugnon, mandataire du Val-de-Ruz, a la charge de secrétaire central qu'il remplit avec beaucoup de conscience.

On n'a pas oublié, qu'en novembre, le président central, M. H.-L. Gédet, a lui aussi, reçu l'ultime hommage de la gratitude de l'Etat. Tout l'état-major de notre association arrive ainsi au couronnement de sa carrière ; ce n'est pas sans une certaine mélancolie que j'en fais la constatation. J.-Ed. M.

NÉCROLOGIE

† **Christian Hintenlang.** — De nombreux amis, anciens collègues et élèves ont rendu les derniers devoirs à Christian Hintenlang, retraité depuis 1917 et décédé le 10 janvier dans sa 69^e année. Après un stage à l'orphelinat de Belmont sur Boudry, il fut nommé à Noirague en 1887, puis passa à Peseux en 1911. Il quitta l'enseignement en 1917 pour s'occuper d'affaires immobilières et bancaires. Dans les deux localités qu'il desservit, il prit une part active aux affaires publiques. Ce fut un maître remarquable, à l'enseignement vivant et pratique et d'un ascendant moral puissant. A Noirague, en particulier, où il dirigeait la première classe, il a exercé la plus heureuse influence sur une génération d'élèves qui ont reçu de lui une préparation admirable. Il en vint de loin pour rendre l'ultime hommage à leur maître vénéré qui s'intéressa jusqu'à sa fin au mouvement pédagogique.

Le défunt fut un membre dévoué de la Pédagogique. Pendant une douzaine d'années, il remplit la charge de correspondant neuchâtelois à l'*Educateur*. Nous gardons de lui un bon souvenir. J.-Ed. M.

COURS UNIVERSITAIRE A COUVET

Nous rappelons encore aux collègues du Val-de-Travers, le Cours universitaire, organisé à Couvet, sous les auspices du Département de l'Instruction publique, avec la collaboration de l'Université, la Commission scolaire et la Société d'Emulation de Couvet et la Société pédagogique neuchâteloise.

Le cours est donné par M. Pierre Godet, professeur à l'Université de Neuchâtel, qui a choisi comme sujet : *Quelques grands représentants de la peinture du XVII^e siècle à nos jours*.

Ces conférences seront au nombre de trois : la première a eu lieu le mardi 15 janvier. La seconde aura lieu *le mardi 30 janvier et la troisième le mardi 13 février*.

Nous ne doutons pas que nos collègues du Val-de-Travers n'assistent nombreux à cet intéressant cours universitaire et qu'ils voudront bien, ainsi que nous le leur avons demandé, faire une active propagande en sa faveur auprès des personnes susceptibles de s'intéresser au bel art de la peinture et à son histoire.

La personnalité du conférencier nous est un garant de l'intérêt que présenteront ces conférences, auxquelles nous souhaitons un complet succès.

COMITÉ CENTRAL.

JURA**RETOUR EN ARRIÈRE****La vie scolaire dans le Jura en 1934.**

(Suite.)

La fête du Centenaire de l'Université de Berne a été l'occasion pour notre directeur de l'Instruction publique, M. le Dr Rudolf, et pour de nombreux représentants du monde administratif et scolaire, de prononcer des discours d'une haute envolée philosophique et morale et pour une assistance officielle de plusieurs centaines de personnes, venues de Suisse et de l'étranger, de communier dans des sentiments de noble solidarité scientifique et humaine.

L'Ecole normale de Porrentruy, après avoir été brimée, chicanée, troublée pendant de longues années par la question du transfert au château, est enfin entrée dans une ère de sérénité : on s'est décidé, en haut lieu, à la laisser où elle est, où elle s'est si confortablement et si « normalement » installée, au cours des trente dernières années, grâce à la belle énergie, au dévouement et au savoir-faire de son ancien directeur, M. Marchand. On voulait à toute force la caser dans les locaux humides et inconfortables du vieux château des princes-évêques, dont on n'avait plus voulu ni pour les orphelins et les vieillards, ni pour les élèves de l'Ecole d'agriculture.

« Etait-ce une raison, comme le dit très bien M. Marchand, dans sa chronique de l'*Annuaire* de 1934, de traiter l'Ecole normale en Cendrillon et de lui dire : Ce que d'autres n'ont plus voulu doit te convenir à tous les points de vue ? » Au lieu de donner le bâtiment de l'Ecole normale à l'Ecole cantonale, la solution enfin admise, et pour laquelle M. Marchand n'a cessé de combattre vaillamment, tâche à laquelle s'est aussitôt attelé son digne successeur, M. le Dr V. Moine, est donc de laisser l'Ecole normale chez elle, en apportant quelques arrangements au bâtiment, et d'agrandir celui de l'Ecole cantonale sur l'emplacement d'anciennes maisons, déjà démolies à cette heure. Et tout le monde est content.

L'Ecole normale de Delémont continue à jouir, à sa grande satisfaction, du régime, récemment introduit, des quatre années d'études. A signaler le changement survenu dans la direction de l'établissement : le directeur Sautebin, dans la maison depuis 19 ans, a démissionné pour raisons d'âge, estimant qu'il était équitable et opportun de laisser ce poste d'honneur à de plus jeunes forces. Il fut remercié, trop gâté dans une charmante cérémonie d'adieu organisée par les autorités et les maîtres de l'Ecole, qui eut lieu le 28 septembre, et qui lui laisse un souvenir ému et reconnaissant. C'est M. le Dr Charles Junod, professeur jusqu'alors à l'Ecole normale de Berne-Hofwil, bien connu dans nos milieux pédagogiques jurassiens et romands pour ses qualités éminentes d'éducateur et d'écrivain, qui a été choisi pour succéder au démissionnaire. Il débuta le 1^{er} octobre et s'adonna aussitôt à sa nouvelle tâche avec beaucoup d'entrain, de dévouement, de conscience professionnelle et servi au mieux par sa grande culture intellectuelle. Les membres du corps enseignant et les élèves l'ont accueilli avec une grande sympathie. *Ad multos annos !* lui disons-nous bien cordialement, selon la formule classique usitée en pareils cas dans les milieux ecclésiastiques.

(A suivre.)

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DESSIN, MERVEILLEUX MOYEN ÉDUCATIF

Il est incontestable que la vue est le plus développé des cinq sens reconnus ; aussi l'enseignement a-t-il usé et même abusé parfois, il faut le reconnaître, de moyens éducatifs essentiellement visuels.

Le tableau noir, le livre imprimé, le cahier sont autant « d'instruments scolaires » destinés à faire pénétrer par la voie oculaire des notions diverses dans le cerveau des élèves. Mais un texte offre une représentation encore bien vague des choses qu'il décrit ou définit. La lecture exige la collaboration de l'imagination, et cette imagination ne se rencontre pas chez tous. Il s'agit donc de trouver un moyen éducatif plus direct, plus tangible, permettant une identification aisée et immédiate ; ce moyen, c'est le dessin. Le dessin est la représentation la plus proche de la réalité ; c'est un langage conventionnel, mais qui peut créer d'étonnantes illusions, s'il est parlé par un artiste supérieur. De tous temps, les peuples ont compris la valeur éducative du dessin, et les gouvernements, au cours des siècles, s'en sont servis de façons bien diverses pour l'éducation des masses.

De bonne heure, l'homme a reconnu que l'ébauche graphique la plus rudimentaire, le plus humble croquis étaient infiniment plus vite saisis que la meilleure description. Les religions firent la même constatation, et c'est ainsi que les prêtres rendirent la divinité tangible aux fidèles, en la représentant sous mille formes, soit par des statues peintes ou non, soit par des images ornant les temples et les églises ou les livres d'édification. L'Eglise ne tarda pas à apprécier la force suggestive de l'image, de la représentation graphique, et les papes firent appel aux plus grands artistes de la Renaissance pour décorer les églises et en couvrir les murs de scènes d'ordre religieux. Chose remarquable, toutes les religions ont usé du graphique soit naturiste, soit symbolique, pour exprimer la divinité. Le musulman, limité par certains préceptes du Coran, renonça à la représentation humaine de l'être divin, et son sentiment religieux s'exprima sans forme d'arabesques imprégnées de recueillement, de mysticisme, de sentiments profonds et purs.

Nous ne pouvons que constater le développement de l'illustration dans toutes les branches de l'activité humaine. Les anciens ouvrages, d'apparence monotone et grise, lassant jusqu'au dégoût

par l'amoncellement d'innombrables pages aux caractères serrés, ont disparu.

L'air est venu circuler dans les textes, apportant avec lui des illustrations de tous genres, des dessins, des schémas explicatifs, des photographies évocatrices. L'imagination, excitée par la lecture du texte, trouva ainsi des jalons pour la conduire dans ses grandes randonnées à travers le temps et l'espace. *L'Illustration*, dans de nombreuses publications, finit même par dominer, et l'image ne toléra plus à ses pieds qu'une discrète et laconique explication.

Les livres d'enfants sont innombrables ; la presque totalité en sont illustrés afin de faciliter aux petits la compréhension du texte. C'est en feuilletant leurs fameux « livres d'images » que les enfants prennent contact avec une foule de choses, souvent hors de leur portée immédiate.

La vulgarisation cherchant à présenter aux masses des notions sur une quantité de sujets variés, et cela sous une forme claire et simple, trouve dans le dessin un puissant auxiliaire ; là où un texte s'est révélé impuissant, une simple photo, un dessin, un schéma feront merveille et seront saisis sur-le-champ. La publicité peut rentrer dans la grande famille des branches d'enseignement. En effet, toute une partie de la publicité actuelle est nettement éducative, exposant au public les propriétés, les avantages, les qualités de tel produit, indiquant même la manière de s'en servir. Or, qu'est-ce qui donne de la vie aux productions publicitaires ? Quelle est la forme que doit prendre une offre commerciale pour être suggestive, pour éveiller aussitôt, dans l'esprit du public, l'idée, l'image de l'objet à vendre ? C'est encore le dessin qui doit répondre à semblable question.

Ainsi, au service de la religion, du commerce, de l'enseignement proprement dit, toujours et toujours, le dessin apparaît comme un merveilleux moyen de communion entre la nature et l'homme, d'une part, entre les hommes, les sociétés ou les nations, de l'autre.

J.-P. CHABLOZ.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

SUR LA MÉTHODE GLOBALE

(Suite).

Dans un précédent article¹, nous avons montré qu'avec la méthode globale les élèves ont été placés devant un *fait*, celui de l'existence de tonalités et de gammes diverses ; ils ont été amenés à cette constatation par l'expérience du

¹ Voir *Educateur* N° 24 du 22 décembre 1934.

son, plus encore que par les signes qui font apparaître les gammes sous leurs aspects divers.

Le moment est arrivé où il s'agit d'établir une distinction visuelle qui permettra aux élèves de lire ces gammes, de les reconnaître et d'en comprendre la structure. C'est, en définitive, la théorie de la formation des gammes — dont la compréhension n'est accessible qu'aux élèves du degré supérieur — qu'il va falloir entreprendre. Mais ici, comme partout ailleurs, l'intellectualisme n'est pas l'affaire de l'enfant, c'est pourquoi nous allons le mettre au bénéfice de multiples expériences sensorielles qui lui permettront peu à peu d'apprécier, de juger les éléments à étudier. A la vérité, nous obtiendrons tout de lui, si nous lui démontrons les choses par *l'action* et non pas uniquement par des mots dont il ne discerne pas toujours le sens exact.

La pédagogie moderne qui a de plus en plus comme tendance, non plus *d'affirmer*, mais de faire *découvrir* les faits par l'expérience directe pour en tirer ensuite les conclusions et les définitions utiles, a inspiré des pédagogues comme Jaques-Dalcroze et André Gédalge dont les ouvrages didactiques sur l'enseignement de la musique dans les écoles nous ont guidé précieusement dans l'exposé qui suit.

Ainsi donc, posons en principe que l'étude des gammes ne peut être comprise qu'à partir du moment où l'élève aura acquis la notion précise, auditive et visuelle du *demi-ton*.

« On se borne communément, a dit André Gédalge¹, à affirmer que le demi-ton est égal à la moitié d'un ton ; cette affirmation ne représente rien à l'esprit de l'enfant : pour être véritablement compris, ce rapport doit être démontré expérimentalement et non énoncé purement et simplement comme une vérité axiomatique et en quelque sorte indémontrable ». Pour cela, on s'appliquera, par le truchement de la voix, du piano ou du violon à faire convenir aux élèves qu'entre *do* et *ré*, il y a place pour un son intermédiaire, le *do dièse*, ce dernier se distinguant du *do naturel* par la présence du signe \sharp placé devant la note *do* ; qu'entre *ré* et *mi*, se trouve le *ré* \sharp , mais qu'entre *mi* et *fa*, il est impossible de placer un son nouveau. En poursuivant ainsi l'expérience, en transcrivant à la planche noire la succession des sons émis, nous créons une gamme (fig. 1) procédant par *demi-tons* : c'est la gamme chromatique ascendante. (Une expérience analogue fera découvrir l'utilité du bémol (fig. 2.).

Fig. 1.

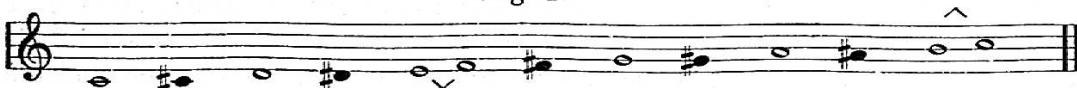
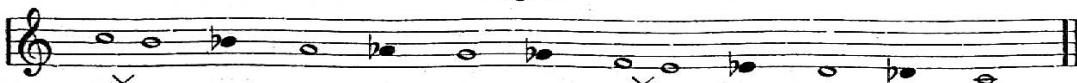


Fig. 2.



Si nous avons pris la précaution d'écrire les notes diésées à la craie rouge, le sens visuel en sera d'autant mieux frappé.

La succession des sons naturels, — par opposition aux sons chromatiques — présente deux intervalles d'un demi-ton (*mi-fa* ; *si-do* ou *III-IV* ; *VII-I^s*) ; dès lors, nous formulons la loi commune à toutes les gammes majeures à savoir

¹ A. Gédalge : *L'enseignement de la musique*. Paris, Librairie Gédalge.

que dans toute gamme majeure, les demi-tons se trouvent placés entre la 3^e et la 4^e et entre la 7^e et la 8^e note.

« 3-4 ; 7-8 »; telle est la formule, souvent répétée, qui va se fixer dans la mémoire des enfants, tout aussi bien que 2 fois 2 font 4.

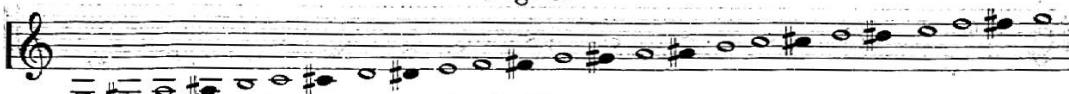
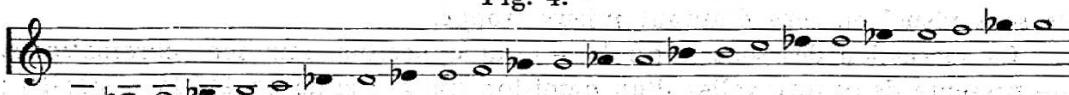
Une des erreurs fondamentales de l'éducation musicale a toujours consisté à « cloisonner » les tonalités et les gammes, à les faire apparaître successivement comme si elles étaient accompagnées de difficultés dont le nombre est sensé augmenter en raison directe de la quantité de dièses ou de bémols dont s'orne l'armure. Simple suggestion, sans doute ; sentiment de crainte qui ne pourrait trouver sa justification que dans la musique instrumentale où intervient le facteur *technique*, mais qui ne peut guère se concevoir au même degré lorsqu'il s'agit de la musique vocale dans les écoles primaires. Or, c'est précisément le propre de la méthode globale que de dissiper cette crainte, que de faire disparaître ce malentendu, car enfin, nous l'avons déjà dit, cette mise de l'enfant en présence de mélodies lui permet de fixer non seulement l'intonation des sons de la tonalité de *do* majeur, mais aussi de faciliter en même temps la connaissance des autres tonalités, de celles en particulier dont l'emploi est le plus fréquent dans les recueils de chants populaires. C'est donc de propos délibéré que nous nous éloignons momentanément des procédés empiriques en usage dans la plupart des manuels de solfège, procédés qui consistent à étudier les tonalités en partant de celle de *do* majeur pour passer successivement à celles de *sol*, de *ré*, de *la*, etc., suivant l'ordre naturel des dièses, ou de *fa*, de *sib* de *mib*, etc., ordre naturel des bémols.

Si, dans la généralité des cas, chaque tonalité nouvelle est introduite par un travail d'approche constitué par des broderies inférieures (*sol-fa♯-sol*) ou supérieures (*la-sib-la*) propres sans doute à fixer dans l'oreille de l'élève la justesse d'intonation du demi-ton diatonique, il n'en est pas moins évident que ce n'est là qu'un procédé artificiel, car, pour l'élève, chanter *sol-fa♯-sol* c'est encore une abstraction, parce qu'il ne se rend pas compte que ce *fa♯* est le VII^e degré (sensible) de la gamme de *sol* ou que dans la formule *la-sib-la* le *sib* joue le rôle du IV^e degré dans le ton de *fa*.

Le moyen intuitif que nous voulons décrire, un peu plus que des dispositions commodes, dépasse en efficacité pratique, croyons-nous, le procédé de la *broderie* auquel, d'ailleurs, nous aurons parfois recours.

« Etant donné que certains faits musicaux sont susceptibles d'une représentation objective directe et que l'on peut attribuer aux demi-tons une réalité extérieure tombant sous le sens visuel des élèves¹ » nous reprenons l'échelle chromatique (fig. 1) que nous complétons, au grave comme à l'aigu, jusqu'à la limite du *sol* (fig. 3 et 4).

Fig. 3.

Fig. 4.²

¹ D'après A. Gédalge, ouvrage déjà cité.

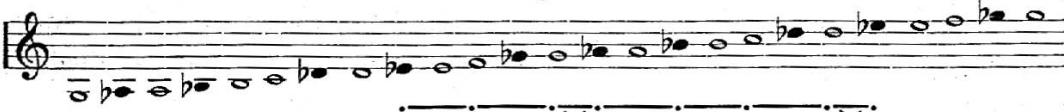
² Les notes bémolisées pourront être écrites à la planche noire à la craie verte ou bleue.

Muni d'une ficelle¹ dont les nœuds marquent la disposition des tons et des demi-tons de la gamme majeure, nous pourrons, une gamme étant donnée, en trouver les éléments constitutifs. La fig. 5 fait ressortir la gamme de ré ; la fig. 6 celle de mi**b**.

Fig. 5.



Fig. 6.



Un exemple concret fera comprendre la marche à suivre du procédé. Pour cela prenons le chant « Le petit village » de Jaques-Dalcroze :

- a) La mélodie est supposée connue des élèves.
- b) Ceux-ci en chantent les notes.
- c) Ils ont reconnu qu'elle est écrite en sol (la note finale étant sol).
- d) En quoi la gamme de *sol* diffère-t-elle de celle de *do* ?
- e) L'expérience de la ficelle ou de la règle appliquée sur l'échelle chromatique fait apparaître un *fa***#**.
- f) Les demi-tons sont formés par les notes si-do et *fa***#**-sol qu'il conviendra de chanter plusieurs fois.
- g) Le *fa***#** est la note sensible de la gamme de sol.
- h) Le *fa***#** se place une fois pour toutes au commencement de la portée, après la clef.
- i) Enfin, quelques questions du genre de celles-ci permettront de constater si la notion envisagée est acquise :

1. Pourquoi y a-t-il un *fa***#** dans le ton de sol ?

Réponse : C'est pour que les demi-tons soient à leur place.

2. Et quelle est la place des demi-tons dans une gamme majeure ?

Réponse : Entre la 3^e et la 4^e et la 7^e et la 8^e note.

Comme on le voit, rien dans le plan qui vient d'être exposé n'est laissé au hasard ; l'enchaînement des faits repose sur une logique rigoureuse, conforme en tous points au développement mental des élèves ; plus rien non plus ne s'oppose à la lecture d'exercices dans le ton de *sol* tels qu'on les trouve dans les manuels de solfège en usage dans nos écoles.

Concluons : S'il est entendu que « toute lecture ne peut être qu'un souvenir, c'est-à-dire un appel d'une impression enregistrée et conservée en mémoire » (Dottrens), nous pensons que l'emploi des procédés sus-indiqués, conjointement avec le recueil de solfège, sera éminemment précieux, parce qu'il met les enfants en présence du *fait*; parce qu'il provoque des observations qui conduisent à des définitions exactes. Les conséquences immédiates ou lointaines que l'on peut tirer de semblables démonstrations concourent certainement à hâter les progrès de l'élève.

Louis HÆMMERLI.

¹ La ficelle peut être remplacée par une règle de bois divisée.

PRATIQUE**LA DÉCORATION GÉOMÉTRIQUE DU CARRÉ**

(Degré intermédiaire ou supérieur.)

Pour décorer une surface régulière quelconque, on commence par la diviser. Quand un ou plusieurs axes de symétrie sont tracés, on esquisse des lignes droites ou courbes dans une division, et l'on décalque les formes trouvées de l'autre côté de l'axe.

La planche que nous donnons ci-contre est composée de dessins d'une élève de l'Ecole des Arts et Métiers du canton de Berne, Mlle Kathi Trachsel. Ces décosations ont été entièrement créées par l'élève d'après huit schémas donnés par le maître et que l'on a placés au haut de chaque colonne. Les thèmes imposés étaient :

1^e colonne : Diviser le carré en deux par une verticale ;

2^e colonne : Diviser le carré par une verticale et une horizontale, c'est-à-dire en quatre quartiers égaux ;

3^e colonne : Diviser le carré en un cadre et carré central ;

4^e colonne : Diviser le carré par une verticale, une horizontale et une diagonale ;

5^e colonne : Diviser le carré en deux parties égales par une diagonale ;

6^e colonne : Diviser le carré en quatre parties égales par des diagonales ;

7^e colonne : Dessiner dans le carré un autre carré placé sur l'angle ;

8^e colonne : Dessiner dans le carré un triangle vertical.

Les 96 dessins placés sous les schémas donnent une idée de l'énorme variété de combinaisons possibles avec une ornementation géométrique et composée uniquement de *lignes droites*.

Ces compositions ne sont pas destinées à être copiées par les élèves. On peut en esquisser quelques-unes pour stimuler l'imagination de chacun ; mais une fois que les élèves ont compris ce qu'ils ont à faire, on les invite à chercher des dispositions *nouvelles* en se basant sur un des schémas donnés.

Sur la même feuille, ils dessineront deux ou quatre carrés et une fois l'esquisse tracée à la règle (ou à main levée si le maître l'exige) ils la soumettront au maître qui corrigera les formes défectueuses s'il y a lieu. Le dessin terminé et nettoyé, les élèves le peindront avec des couleurs qui s'harmonisent, des *tons sur tons*.

Par exemple : rouge-vermillon, violet clair, violet foncé, mauve-orangé clair, orangé foncé, vermillon, noir.

Les maîtres trouveront de plus amples renseignements sur l'harmonisation des couleurs et la construction du carré dans le chapitre sur le *carré*, dont cette leçon n'est qu'une application, à la p. 116 de notre *Didactique du dessin*.

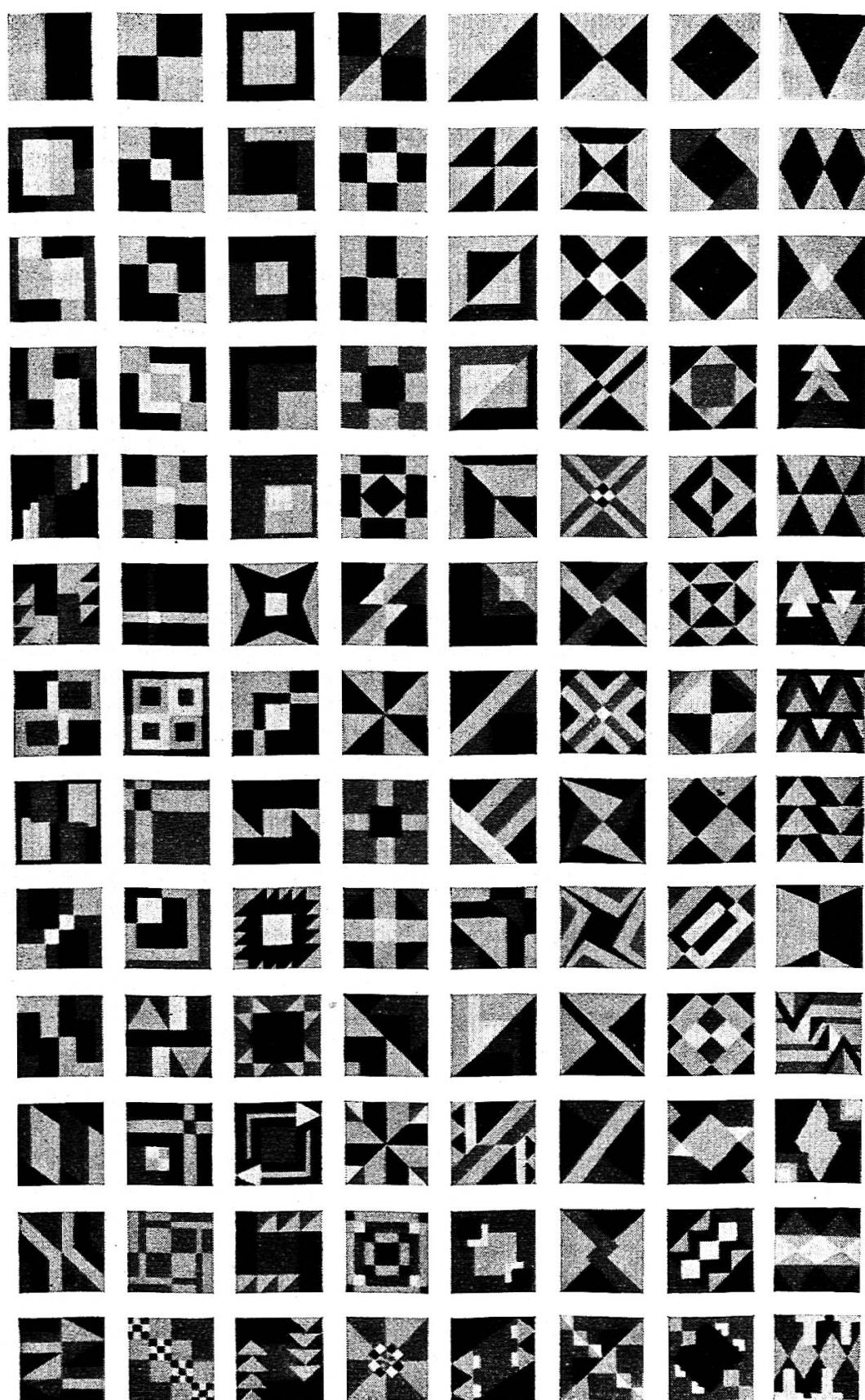
On trouvera aussi d'utiles suggestions dans l'ouvrage de M. Henchoz, *Le Carré*, publié par les éditions Spes.

R. BERGER.

GÉOGRAPHIE : GLOBE NOIR

Tous ceux qui enseignent dans une école primaire, et même ceux qui enseignent dans une école de degré supérieur, savent bien qu'une des choses les plus difficiles à faire saisir aux élèves, c'est la notion de latitude et de longitude.

Après avoir maintes fois expliqué la chose (fût-ce en faisant appel à la collaboration des élèves eux-mêmes), à l'aide de dessins tracés au tableau noir,



d'excellentes gravures contenues dans le manuel et même d'un globe terrestre, on constate, à l'interrogation, que la plupart des élèves ne l'ont pas bien comprise ; en tout cas, ils n'en peuvent pas faire l'application.

Cela provient sans doute de la nature abstraite de la notion qu'on veut donner et qui, dans une certaine mesure, exige de l'imagination ; il faut pouvoir voir, à travers ces cercles et courbes tracés au tableau ou dans le livre, une sphère dans l'espace. Quant au globe terrestre, il présente l'inconvénient d'être « tout fait » auquel on ne peut rien changer ; les lignes et couleurs ont l'air d'exister réellement.

Or, l'expérience m'a montré que l'utilisation d'un globe noir facilite beaucoup cet enseignement. Tout comme sur un tableau noir, maître et élèves peuvent y tracer et effacer à plaisir des méridiens, des parallèles, déterminer la situation d'un point sur le globe.

Un exemple d'exercice.

Le maître, après avoir mis un point à la craie sur le globe noir, tourne le dos à ce dernier et demande aux élèves de lui dire où se trouve le point, c'est-à-dire de le situer.

Ainsi, on s'aperçoit que ce n'est pas possible, surtout si on considère le globe sans support ni axe, suspendu dans l'espace. (A cette fin on se servira d'une sphère noire sans axe ni support.)

On prend ensuite un globe noir, fixé sur un support et tournant autour d'un axe. Le maître y met un point et on constate qu'il est possible, cette fois, de dire au moins qu'il est, par exemple, plus près du pôle nord que du pôle sud. Mais, c'est là une connaissance très insuffisante. On trace l'équateur en en donnant la définition (on constate en même temps qu'on ne peut tracer qu'un seul équateur). Cela fait, on peut trouver exactement à quelle latitude Nord se trouve notre point, sachant que l'équateur est 0° et le pôle 90° .

Mais c'est là encore une connaissance insuffisante, puisque le point en question peut se trouver n'importe où sur le parallèle. Il faut encore d'autres lignes pour le déterminer exactement. On trace alors un méridien. Mais on s'aperçoit qu'il est possible d'en tracer un nombre indéfini. Un point de départ conventionnel s'impose. On prend un premier méridien, *méridien d'origine*, après quoi on peut déterminer la situation exacte du point en question.

Ensuite on efface tout pour se bien convaincre que toutes ces lignes n'existent pas réellement.

Il va sans dire que, même en utilisant un globe noir, on est loin d'arriver à un succès complet, par suite du caractère malgré tout quelque peu théorique de la matière enseignée. Je ne me fais point illusion là-dessus. Cependant, il me semble que toute école devrait avoir son globe noir, comme elle a son tableau noir.

Pendant plus de vingt ans, j'ai soupiré après un globe de ce genre. Mon rêve, bien modeste pourtant, ne se trouve réalisé que depuis une année seulement. Je n'ai point la prétention d'avoir découvert l'Amérique. Toutefois, des globes noirs n'existent pas que je sache dans le commerce, je n'en ai vu dans aucune école, dans aucune exposition scolaire, je n'en ai rencontré la mention nulle part dans mes lectures.

Institut Melkonian, Nicosie (Chypre).

(Communiqué par M. P. Bovet.)

B. KEVORKIAN.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DICTIONNAIRES LAROUSSE

NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ, 1 vol. de 1760

pages format $13 \times 19,7$, 6200 gravures, 220 planches et
tableaux, 140 cartes Fr. 7.50

LAROUSSE AGRICOLE, 2 vol. de 1650 pages, format

32×25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40
en couleurs » 63.—

LAROUSSE COMMERCIAL, 1 vol. de 1350 pages, format

20×27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19
en couleurs » 46.20

LAROUSSE MÉDICAL, 1 vol. de 1400 pages, format 20×27 cm.

2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs » 37.80

LAROUSSE MÉNAGER, 1 vol. de 1260 pages, format $20 \times$

27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en
couleurs » 40.95

LAROUSSE UNIVERSEL, 2 vol. de 2600 pages, format

$21 \times 30,5$ cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs,
112 en similigravure » 63.—

LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉ-

TIERS, 1 vol. format 20×27 cm., environ 1.000 gravures,
cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en
couleurs. Prix de souscription jusqu'au 4 II. 1935 » 40.95

LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE, Encyclopédie et dictionnaire

modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de
1100 pages environ, format 32×25 cm. Prix actuel » 281.*—

* Ce prix s'entend pour la vente au comptant; demander
les prix spéciaux pour la vente à tempérament.

Ecoles normales du canton de Vaud

Examens d'admission en 1935

Ils sont fixés les 15 et 16 mars et du 1^{er} au 3 avril. Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 2 mars. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la **Feuille des Avis officiels des 25 janvier et 8 février**, ou le **Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique** de février, que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

Nous organisons pour des Professeurs, Instituteurs et autres personnes s'y intéressant, une

2^e croisière Hellas

du 5 au 18 avril

sous le patronage de la Hellas, Société des Amis de la Grèce, Section de la Suisse orientale avec le nouveau vapeur de luxe

“Kralj Aleksandar I”

Excellente organisation. Direction scientifique. Prix fortement réduits. Prix du voyage depuis Venise, y compris toutes les excursions à **Split, Delphes, Corinthe, Athènes, Mycènes, Epidaure, Syra, Délos, Santorin, Olympie, Dubrovnik**, entrées dans les musées, pourboires, guides.

Cabines 2^{me} classe à 4 couchettes Fr. 365.—

» 1^{re} » 2 » » 415.— à 460.—

Programme et renseignements au **Secrétariat** (H. Huber, instituteur), à **Rüschlikon** (Zurich).

EMPAILLAGE

d'oiseaux et d'animaux pour écoles
Meilleures références d'écoles et Musées connus

Laborat-Zoolog. M. LAYRITZ, Biel 7. Chemin de Pins, 15

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
E. PAQUIN, PETIT-LANCY
M^{me} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ENSEIGNEMENT DU CHANT SOLFÈGE

Le cours de solfège se compose de huit parties groupées en trois volumes :

1. **Le livre du maître,**
comprenant les 1^{re} et 2^e parties, destinées au degré inférieur, partie du maître;
les 3^e, 4^e et 5^e parties, destinées au degré intermédiaire, partie du maître
Un volume in-8° cartonné Fr. 3.—
2. **Le livre de l'élève, 1^{er} volume,**
comprenant la 2^e partie, destinée au degré inférieur et les 3^e, 4^e et 5^e parties,
destinées au degré intermédiaire. Un volume in-8° cartonné Fr. 2.—
3. **Le livre de l'élève, 2^e volume,**
comprenant les 6^e, 7^e et 8^e parties destinées au degré supérieur.
Un volume in-8° cartonné Fr. 2.50

Le livre du maître commente et suit pas à pas le premier volume de l'élève. Il renferme la première partie, qui s'adresse à des élèves ne sachant pas encore lire, et un choix de dictées musicales qui complètent le cours du degré supérieur.

Ce manuel complétera *Chante, Jeunesse!* et contribuera à l'éducation musicale de nos enfants. Par la logique de sa méthode, par sa clarté, il écarte du chemin qui mène à l'art les obstacles semés comme à plaisir par une pédagogie routinière. Il est pour le maître un guide, pour l'élève un moyen de culture artistique.

CHANTE, JEUNESSE !

RECUEIL DE CHANTS

publié par le

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CANTON DE VAUD
PRÉFACE DE GUSTAVE DORET

Un volume in-8°, relié Fr. 4.50

1^{re} partie : 90 rondes et chansons populaires. 2^e partie : 82 chœurs.

3^e partie : 29 chants patriotiques. 4^e partie : 33 chants religieux.

Comment procéder pour donner à l'enfant les justes principes de la musique ? Comment joindre la pratique à la théorie pour que l'éducation musicale à l'école ne s'écarte pas des vraies traditions de beauté et tienne compte de l'évolution constante ?

Dans l'esprit des programmes d'études des écoles primaires, le chant doit être un réconfort moral pour les élèves, à tout instant où l'instituteur ou l'institutrice le trouveront opportun, même en dehors des heures spécialement consacrées à la musique. C'est là une belle application du principe même de l'art.